PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

Commission régionale de la forêt et du bois

13 novembre 2024

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

ORDRE DU JOUR

9h30-9h50 : ouverture

- 9h50-10h15 : **présentation du SDRIF-E**
- 10h15-12h30 : **planification écologique / COP forêt-bois**
- 12h30-13h : **défense des forêts contre l'incendie**

13h : clôture

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

OUVERTURE

Hélène CROZE

Secrétaire générale aux politiques publiques par intérim à la préfecture de la région d'Île-de-France

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

OUVERTURE

Yann WEHRLING

Vice-président chargé de la Transition écologique,
du Climat et de la Biodiversité – Conseil régional d'Île-de-France

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

SDRIF-Environnemental - OBJECTIF 2040

Présentation du SDRIF-E adopté le 11 septembre 2024

Stéphane TARTINVILLE
Responsable de projet mission SDRIF-Environnemental
au Conseil régional d'Île-de-France

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

SDRIF-Environnemental - OBJECTIF 2040

Qu'est-ce que le SDRIF-E ?

Le SDRIF-E est le schéma d'aménagement du territoire francilien (code de l'urbanisme).

- Il s'impose au SCOT et PLU
- Qui à leurs tours s'imposent au Permis de Construire, Permis d'Aménager, etc.

Calendrier du nouveau SDRIF-Environnemental

- SDRIF en vigueur approuvé en 2013
- Concertation (Comité des partenaires : ONF, FIBOIS, CNPF, FNE et les collectivités…)
- **Adoption du SDRIF-E par la Région le 11 septembre 2024. Document téléchargeable**
- Approbation du SDRIF-E par décret en Conseil d'Etat attendu pour la fin de l'année 2024, début 2025
- **Mise en compatibilité avant février 2027 pour les SCOT (loi ZAN), avant février 2028 pour les PLU et PLUi (loi ZAN)**

Pourquoi un nouveau SDRIF-E ?

- Accélération de l'urgence environnementale : changement climatique, effondrement de la biodiversité, pollutions chimiques, etc.
- Loi ZAN du 22 août 2021. Le SDRIF doit définir une trajectoire par tranche de 10 années permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050.
- Volonté de l'Exécutif régional
  - Polycentrisme, ''ville des vingt minutes'' → inclus l'accès à la nature
  - Réindustrialisation, souveraineté → inclus la ressource en bois

Qu'est-ce que le SDRIF-E ?

Le SDRIF-E pèse avant tout sur les politiques foncières et doit concilier les usages concurrentiels de l'espace.

- Concurrence d'usages sur les mêmes espaces :
  - Production de logements
  - D'activités économiques variées
  - Passage d'infrastructures
  - Production d'ENR, accès aux sous-sols, etc.
- Ce que n'est pas le SDRIF-E ?
  - Les bonnes pratiques sylvicoles ou de loisirs, les espèces, la fragmentation de la propriété forestière, etc.

La forêt francilienne, elle-même, est multi-usage. Trois rôles affirmés dans les orientations politiques du SDRIF-E :

- Un rôle de production de bois (valorisation économique, autonomie francilienne)
- Un rôle environnemental (absorbe 4% des émissions de GES, réserves pour la biodiversité, rétention des eaux, fraicheur, etc.)
- Un rôle d'accueil des franciliens (loisirs, respiration, etc.).

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité

Région îledeFrance

SDRIF-Environnemental - OBJECTIF 2040

Que fait le SDRIF-E ? Orientations réglementaires

Le SDRIF-E protège les espaces forestiers :

- **Sanctuarise 105 494 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous forte pression urbaine (dont 48 690 ha de forêts).** Toute nouvelle urbanisation y est exclue
  - Ceinture verte de l'agglomération parisienne
  - Future forêt de Maubuisson, etc.
- **Préserve de toute nouvelle urbanisation les autres espaces boisés et naturels**, cartographiés ou non, sans préjudice des opérations permises par le code forestier ou de l'environnement.
  - Dans la limite des capacités d'urbanisation permises par le SDRIF-E
  - En continuité de l'espace urbain existant (exceptions : infrastructures, carrières, alimentation en eau, traitement des déchets, accueil du public, installation d'exploitations forestières, risque incendie)
  - ENR admises en sites pollués sous réserve d'être compatibles avec la vocation forestière du site (Photovoltaïque au sol interdit dès lors qu'il nécessite un défrichement - L 111-33 du CU)

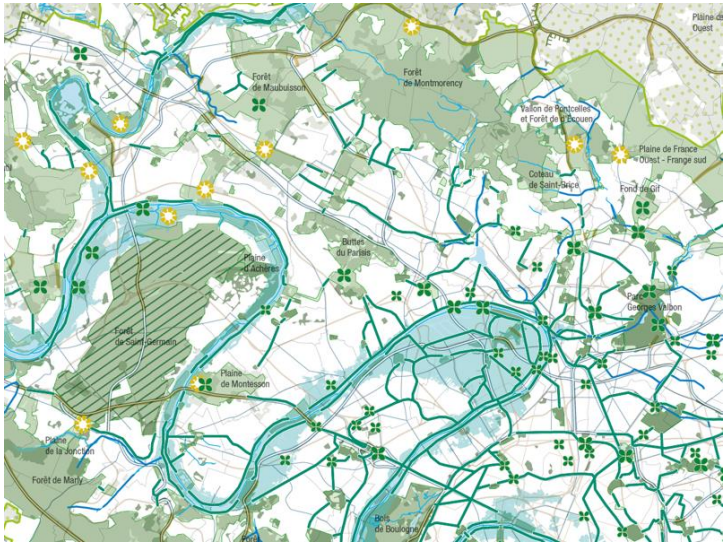

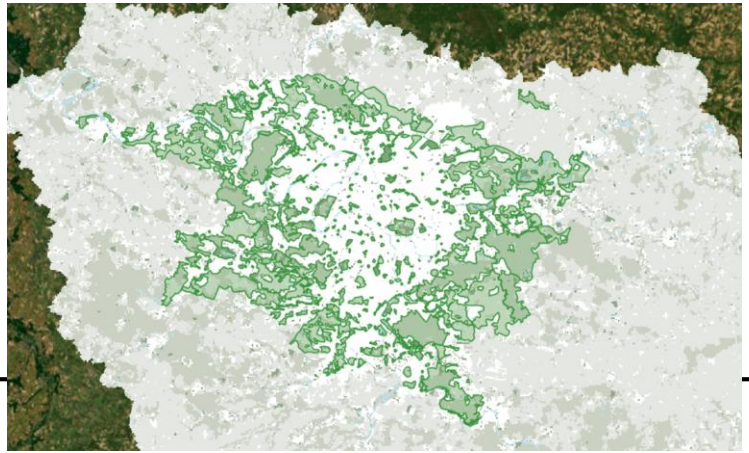

Que fait le SDRIF-E ? Orientations réglementaires

Le SDRIF-E protège le fonctionnement des espaces forestiers

- **Eviter la fragmentation des espaces**
  - **Maintien de la mesure de protection des lisières**. Toute nouvelle urbanisation ne peut être implantée qu'à une distance d'au moins 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 ha. Exceptions : gestion forestière, développement économique de la filière bois, installations nécessaires à l'ouverture du public.
  - Améliorer les espaces de transition : risques incendies, perméabilité du vivant, etc.
  - Maintien des principales connexions de la trame verte et bleue en lien avec la révision du SRCE.
- **Développer la filière**
  - **Maintenir l'accès aux espaces boisés** faisant l'objet d'une exploitation, et garantir des continuités entre ces espaces et les équipements destinés au stockage et à la transformation des ressources forestières. Les liaisons agricoles et forestières d'intérêt régional sont représentées sur la carte.
  - Réserver des espaces nécessaires aux équipements structurants de l'activité sylvicole à proximité des sites, afin d'assurer le bon fonctionnement de la filière.

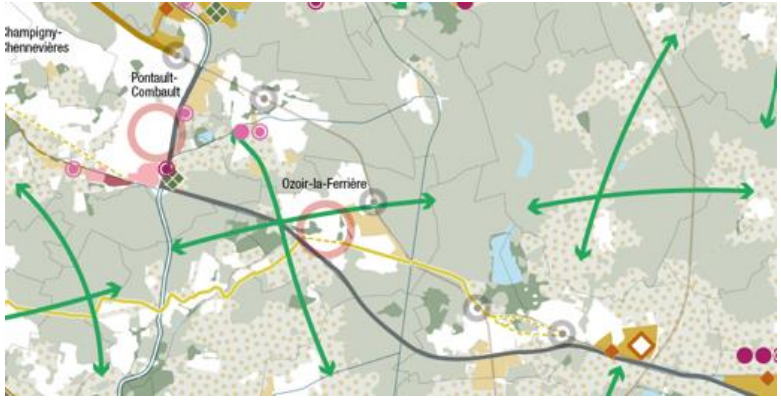

Maintenir / rétablir la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional

Préserver l'espace boisé et les autres espaces naturels

Présentation du SDRIF-E adopté le 11 septembre 2024

Merci pour vos questions

Vos contacts :

Valérie BELROSE, déléguée au SDRIF-E
valerie.belrose@iledefrance.fr

Bastien RECHER, délégué adjoint au SDRIF-E
bastien.recher@iledefrance.fr

Stéphane TARTINVILLE, chargé de mission au SDRIF-E
stephane.tartinville@iledefrance.fr

Planification écologique francilienne

Conférence des parties « forêt-bois »

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

I. Enjeux, état des lieux et défis

II. Les dispositifs de financement et d'accompagnement à disposition des acteurs

III. Débat et échanges participatifs

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

I. Enjeux, état des lieux et défis

Les principes et modalités de la planification écologique COP francilienne

Mme Aïcha JAIRY
Secrétaire générale à la planification écologique
d'Île-de-France

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'approche de la planification écologique

Un objectif national connu découpé par secteurs

- Baisse de 55% des émissions de CO_2 en 2030 par rapport à 1990

Moins de gaz à effet de serre

-138 millions de tonnes de gaz à effet de serre d'ici 2030

Moins de pression sur la biodiversité

1,4 millions d'hectare à restaurer

Une meilleure gestion des ressources essentielles

-10% de consommation d'eau

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Contribution demandée pour chaque secteur

L'ensemble des secteurs est mis à contribution

Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES (en $MtCO_2e$) - SNBC Version Run 1 bis

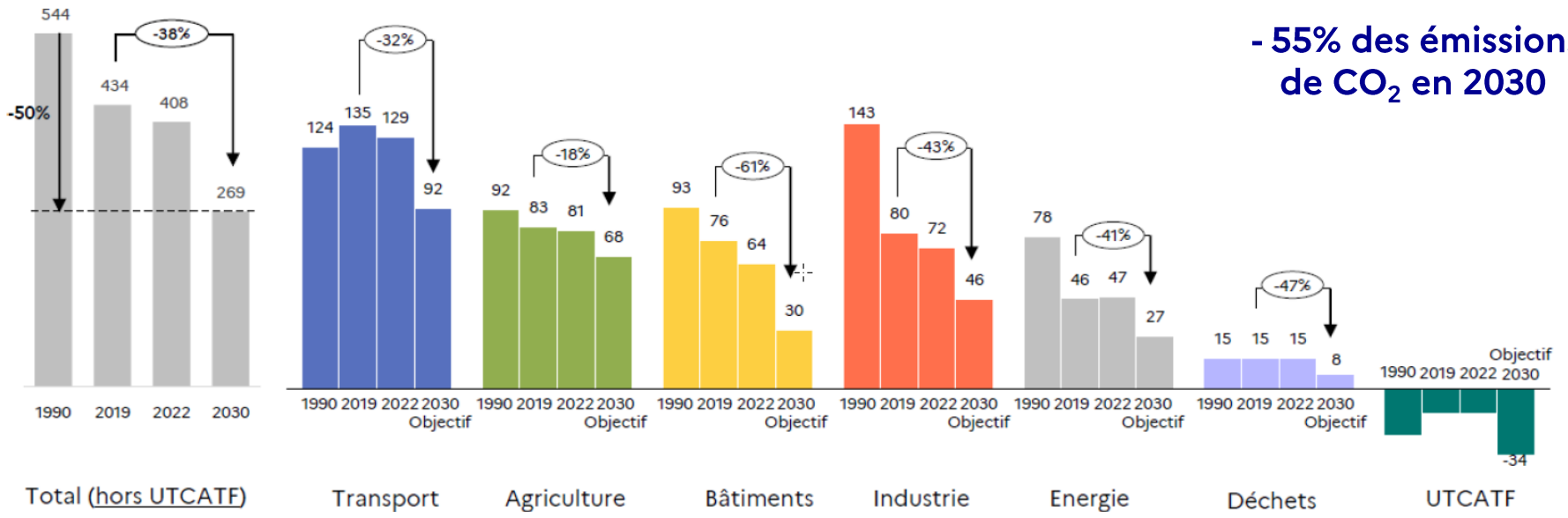

- 55% des émissions de CO_2 en 2030

UTCATF : utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Panorama des leviers de décarbonation Île-de-France

Répartition des efforts de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO_2e économisés entre 2019 et 2030

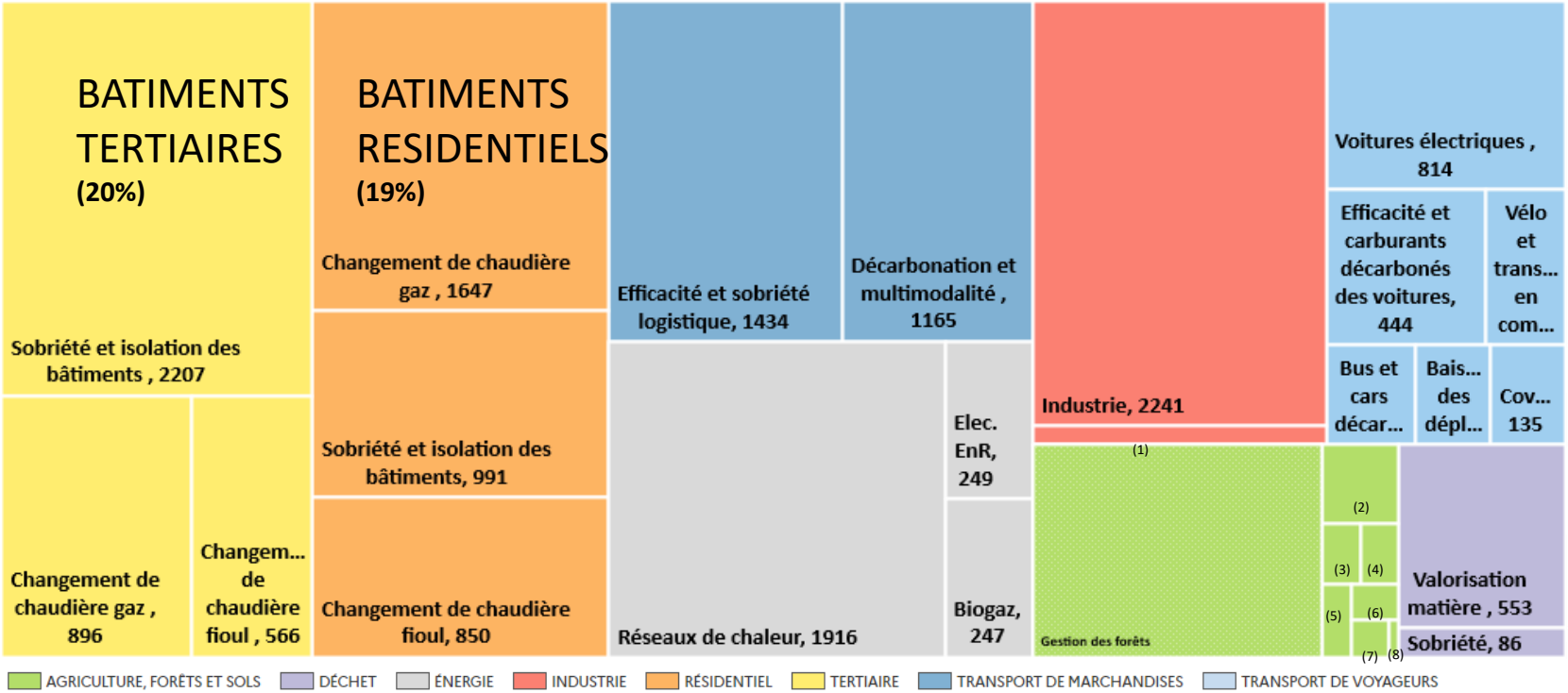

(1) Produits bois : 101 ktCO_2e (2) Fertilisation azotée : 111 ktCO_2e (3) Sobriété foncière : 43 ktCO_2e (4) Bâtiments & machines : 40 ktCO_2e.
(5) Pratiques stockantes : 40 ktCO_2e. (6) Gestion des haies : 30 ktCO_2e. (7) Gestion des prairies : 25 ktCO_2e. (8) Elevage durable : 7 ktCO_2e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les leviers de décarbonation par secteur

Au total, les panoramas territoriaux des leviers portent sur 10 thématiques et 43 leviers

Transport de voyageurs

1. Véhicules électriques
2. Bus et cars décarbonés
3. Réduction du besoin de déplacements
4. Covoiturage
5. Report modal
6. Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

Transport de marchandises

7. Fret décarboné et multimodalités
8. Efficacité et sobriété logistique

Bâtiments

Résidentiel
9. Sobriété et isolation
10. Suppression des chaudières fioul
11. Changement de chaudière gaz

Tertiaire
12. Sobriété et isolation
13. Suppression des chaudières fioul
14. Changement de chaudières gaz

Energie

15. Electricité renouvelable
16. Biogaz
17. Réseaux de chaleur décarbonés

Industrie

18. Grands sites industriels
19. Industrie diffuse
20. Produits bois

Agriculture et sols

21. Changements de pratiques de fertilisation azotée
22. Elevage durable
23. Bâtiment et machines agricoles
24. Gestion des haies
25. Gestion des prairies
26. Pratiques stockantes
27. Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
28. Agriculture biologique et de HVE

Espaces naturels

29. Sobriété foncière
30. Gestion des puits forestiers
31. Forêts sous gestion durable
32. Points noirs prioritaires de continuité écologique
33. Surface en aire protégée
34. Restauration des habitats naturels

Alimentation

35. Loi Egalim / climat et résilience

Eau

36. Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
37. Protection des zones de captage d'eau
38. Désimperméabilisation des sols

Déchets

39. Captage de méthane dans les ISDND
40. Valorisation matière des déchets
41. Prévention des déchets
42. Mise en décharge
43. Taux de collecte

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Île-de-France

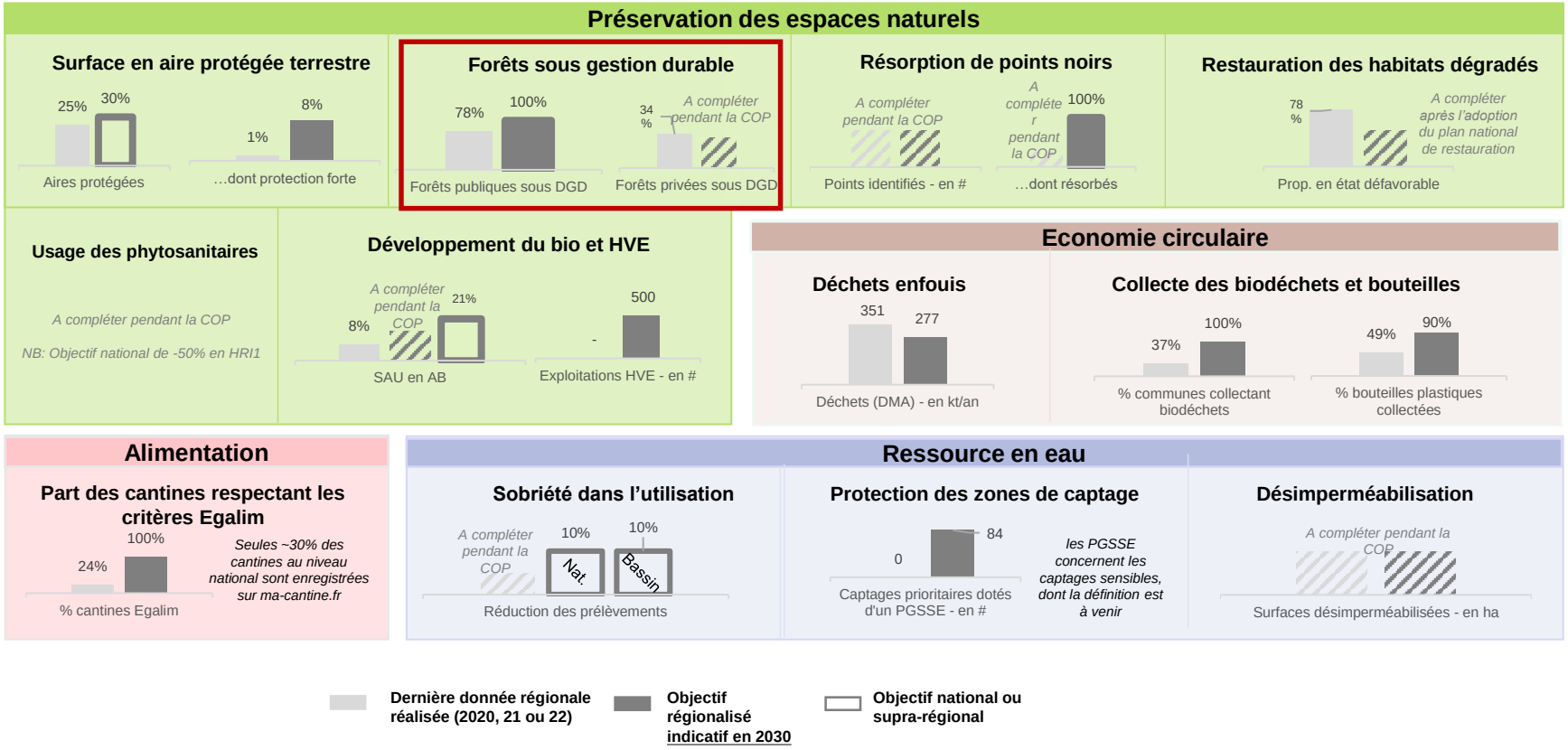

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

La territorialisation de la planification écologique
=
Une vision régionale des enjeux à 2030

1. **Décliner le plan par territoire**, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et un alignement de visions de l'ensemble des acteurs concernés

2. **Mobiliser et embarquer l'ensemble des collectivités territoriales**, ainsi qu'entreprise et citoyens, autour d'un chemin construit collectivement

3. **Faire émerger des actions** qui relèvent des compétences des collectivités territoriales et accélérer leur mise en œuvre

4. **Identifier des verrous** qui pourraient, sur le terrain, entraver les efforts de transition des citoyens, entreprises et collectivités territoriales

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les livrables de la COP

- Un diagnostic partagé du territoire

- Les débats doivent permettre de produire une feuille de route avec les premières actions listées précisant :

  - Identification de l'action
  - Gouvernance et contractualisation
  - Temporalité
  - Financement et ingénierie

- L'exercice de COP annuelle permettra une réévaluation périodique des actions

Une forte mobilisation dans les départements franciliens

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Essonne	12 juillet 2024
Seine et Marne	20 septembre 2024
Hauts de Seine	24 septembre 2024
Val d'Oise	27septembre 2024
Val de Marne	30 septembre 2024
Les Yvelines	14 octobre 2024
Seine Saint Denis	18 octobre 2024
Paris	18 octobre 2024

Continuer à se mobiliser au sein de la COP, dans ce travail nouveau fondé sur un dialogue renforcé et la coopération entre acteurs

Etre innovants et ambitieux dans l'identification et le portage d'actions qui pourront faire bouger les curseurs

Rester pragmatiques et concrets pour pouvoir passer dès la sortie de COP dans une logique d'opérationnalisation de la feuille de route

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Calendrier et étapes de la COP francilienne

2 avril 2024	Jusqu'à fin juillet 2024	De juillet à novembre 2024	De novembre à décembre 2024
Diagnostic partagé	**Analyse prospective à l'échelle régionale**	**Débats dans la région et les départements**	**Construction et finalisation de la feuille de route**
Questionnaire envoyé aux collectivités **Une plateforme** COP Ile-de-France : https://www.planification-ecologique-idf.fr/ Permet à la société civile de contribuer au diagnostic	Un diagnostic territorial consolidé pour identifier les thèmes prioritaires à soumettre au débat, transmis en amont de la CRFB	Recensement de nouvelles actions ou massifications d'actions existantes …	Actions concrètes nécessaires à l'atteinte de l'ambition 2030

Pour nourrir la feuille de route :

Merci de remonter après le débat vos projets, via un appel à contributions ouvert sur la plateforme https://www.planification-ecologique-idf.fr/

I. Enjeux, état des lieux et défis

2/ Changement climatique et nouvelles menaces : quels enjeux pour la forêt francilienne ?

Olivier-Imré BERTRAND

DRIAAF

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

• La forêt francilienne en 5 chiffres

23% du territoire

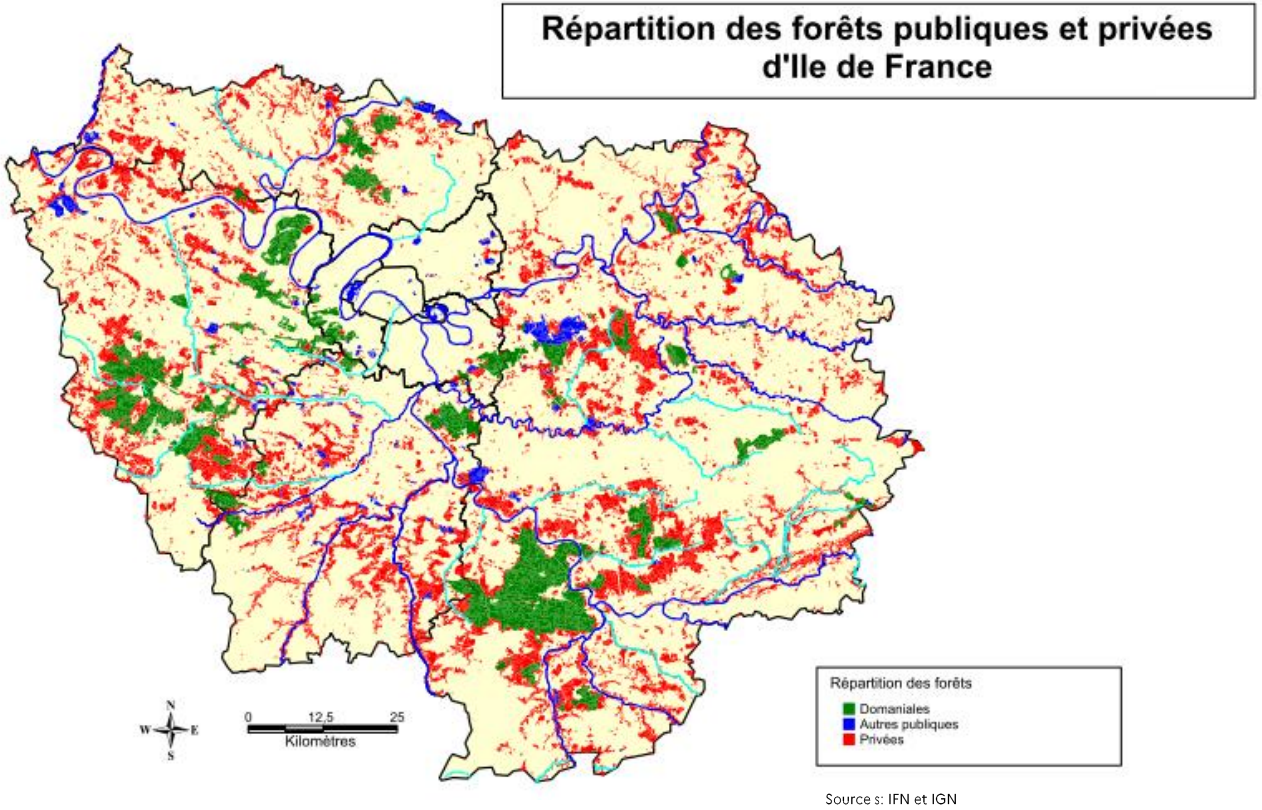

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

94% de feuillus

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

96% des 148 000 propriétaires forestiers privés avec moins de 4 ha

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

500 000 m³ de bois récoltés annuellement

Soit 38% de la production biologique brute annuelle

- ► bois énergie (plus de 70% des usages)
- ► bois d'œuvre (20%)
- ► bois d'industrie (près de 10%)

Source : GT restreint SRCAE bois biomasse

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

1% de la récolte de bois d'œuvre transformée sur le territoire francilien

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

- **Des risques croissants :**

  risque climatique, ravageurs, feux…

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

Risques climatiques

Impact des épisodes de sécheresse sur les forêts françaises depuis l'an 2000 :

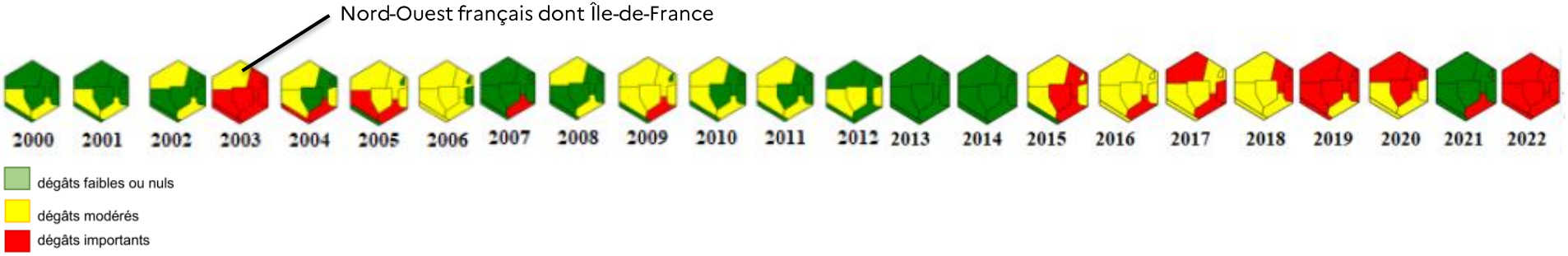

Un exemple du changement climatique à l'œuvre : la pluviométrie en Île-de-France en 2023

+13% de précipitations en Île-de-France, **mais** :

- ► seulement **2 mm** de précipitations du 20 janvier au 6 mars (46 jours)
- ► des épisodes de pluies abondantes suivis d'une sécheresse : début août jusqu'au 15 octobre
- ► une augmentation du stress hydrique sur certaines périodes

Source : Bilan phytosanitaire Île-de-France 2024 (DSF) et Thermomètre 2022 (DSF)

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité

Région îledeFrance

Risques « ravageurs » et sanitaires en Île-de-France

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Toutes essences	Gel				Localisé		
	Sécheresse						
Feuillus	Oïdium des chênes						Localisé
	Processionnaire du chêne	Localisé	Localisé		Localisé	Localisé	
	Autres défoliateurs				Localisé		
	Dépérissements de chêne	Localisé	Localisé			Localisé	Localisé
	Dépérissements de châtaignier						
	Encre du châtaignier						
	Cynips du châtaignier						
	Chalarose du frêne						
Peupliers	Puceron lanigère						
Résineux	Maladie des bandes rouges						

Problème absent ou à un niveau faible
Problème nettement présent, impact modéré
Problème très présent, impact fort

Source : Bilan phytosanitaire Île-de-France 2024 (DSF)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Focus sur deux essences touchées par un dépérissement :

L'encre du châtaignier

Maladie racinaire provoquant un dépérissement de l'arbre

Evolution des signalements depuis 2010 en Île-de-France

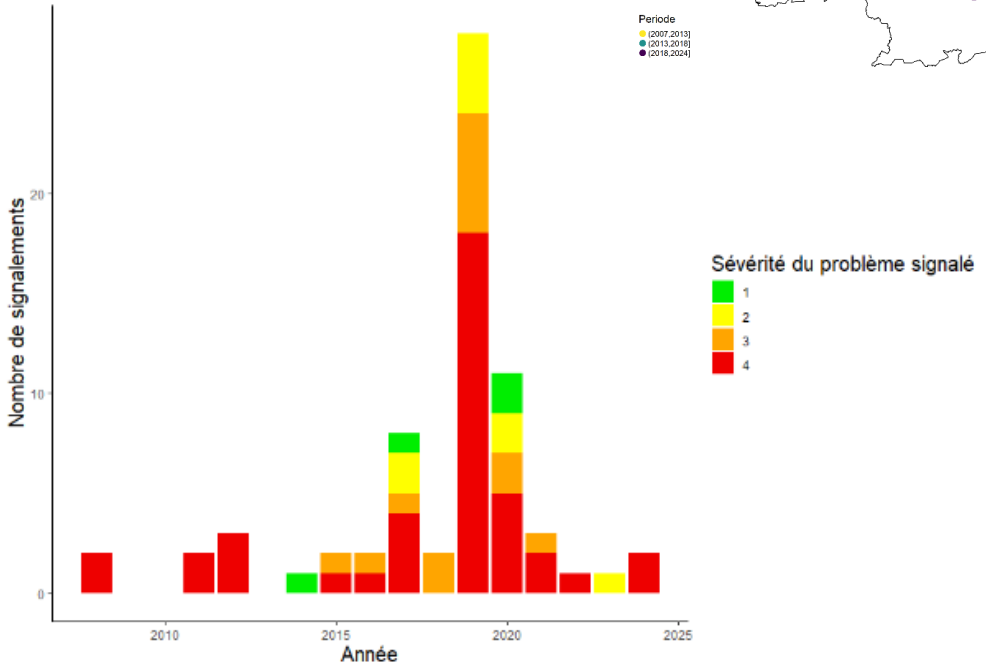

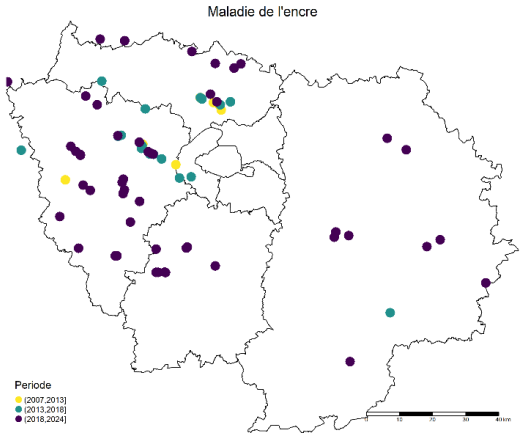

Source : Travaux DSF 2024

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Focus sur deux essences touchées par un dépérissement :

Le pin sylvestre

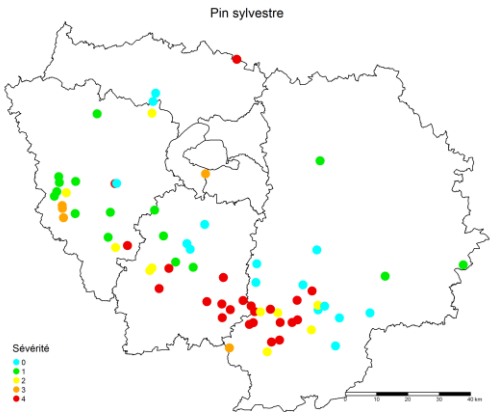

Les causes du dépérissement important à partir de 2020 :

- Les sécheresses répétées
- Les attaques du bupreste (coléoptère)

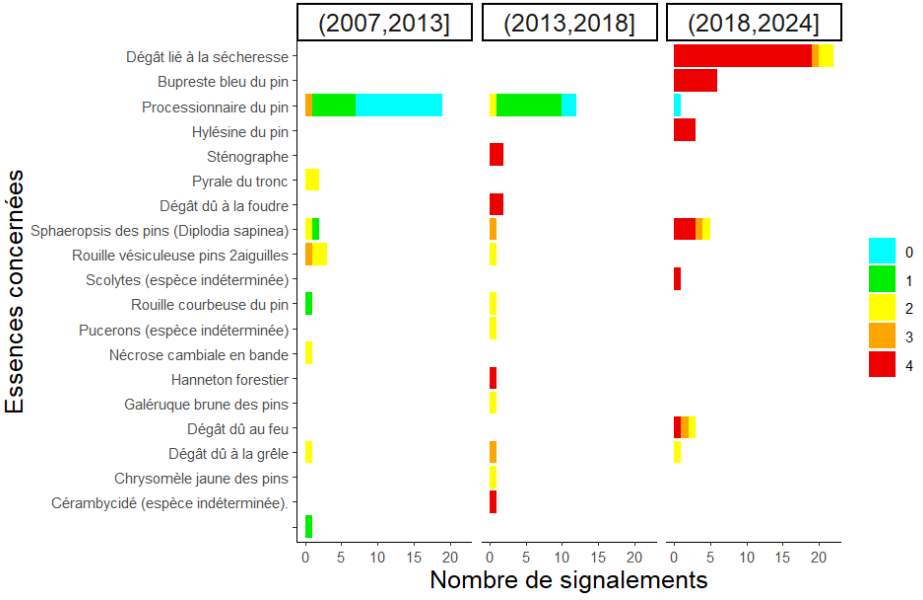

Source : Travaux DSF 2024

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

Puits de carbone forestier francilien :

état et perspectives, premiers résultats

Anne GALIBERT

Service ruralité et bioéconomie, Région Île-de-France

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Puits de carbone forestier francilien : état et perspectives

Etat et suivi des puits de carbone forestier :

Une initiative de la Région Île-de-France (pilote)

Dans le cadre du cadre du Schéma régional climat air-énergie (SRCAE) en cours de révision (élaboration de la fiche « puits de carbone agricole et forestier »)

Prestataire : SOLAGRO

Durée : août à fin 2024

Objectifs :

- Obtenir des données de référence et objectivées à l'échelle francilienne
- Etablir des *scenarii* robustes à horizon 2030 et 2050 (face aux incertitudes)
- Suivre l'évolution des flux de carbone / « puits » franciliens avec des outils appropriés.

Etat des flux de carbone (absorption / émission)

Etat des flux de carbone

- **Un puits net de 1,5 MtCO2e,** soit 4,2 % des émissions actuelles (année de référence 2018 pour le puits forestier)
- **Un puits forestier largement prédominant mais probablement surestimé** : basé sur des campagnes de relevés IGN de 5 ans (2016-2020), qui a beaucoup diminué depuis (d'après les données nationales des relevés IGN).
- **Un puits matériaux bois significatif** (estimé selon une approche consommation)
- Des changements d'affectation des sols avec des émissions, relativement faibles par rapport aux autres flux

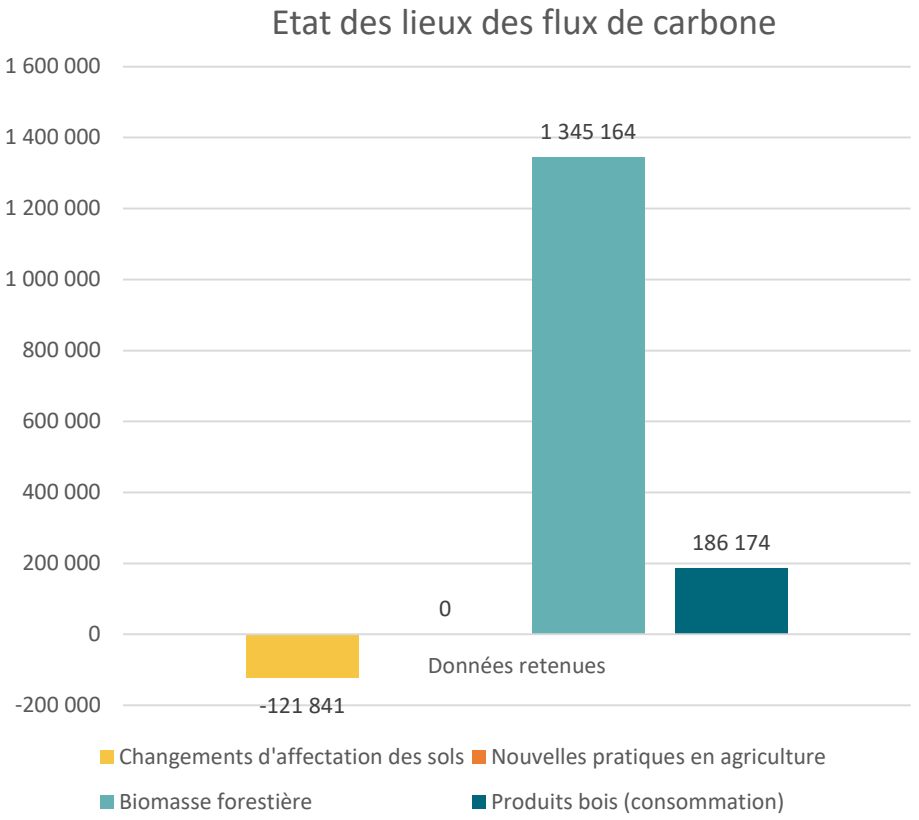

Sources croisées, Traitement SOLAGRO

Projections du puits forestier

Hypothèses structurantes :

- Un effondrement récent du puits en carbone forestier…
- …mais aussi un conflit de méthodologie qui complique la lecture de la tendance
  - Une « inertie » des relevés statistiques qui traduit mal l'effondrement récent du puits
  - Des données actualisées seront transmises au mieux en fin d'année pour l'état des lieux
- Un puits majoritairement déterminé par l'hypothèse d'effets du climat C3

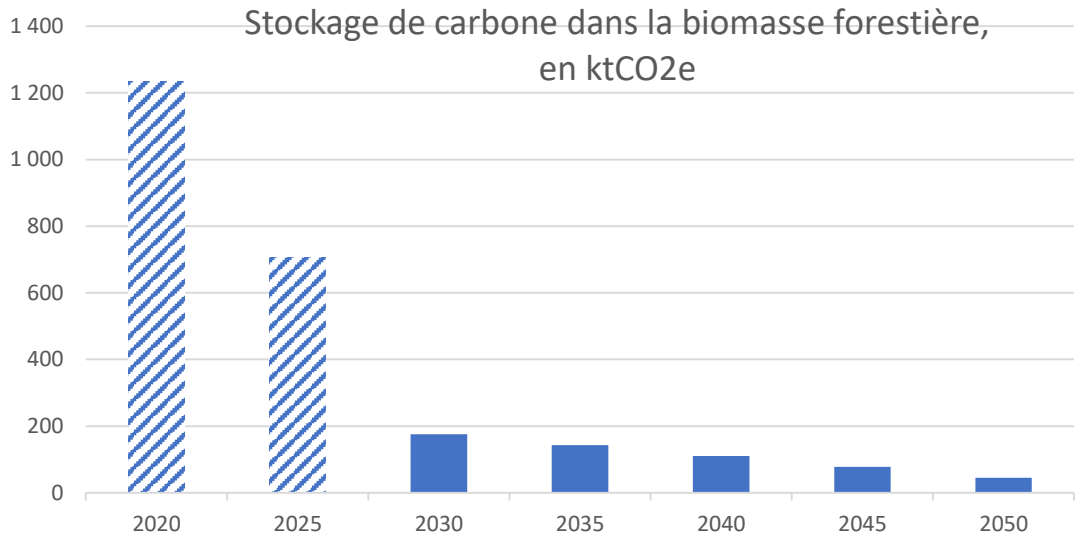

Hypothèses retenues (étude IGN – FCBA, mai 2024)		**Commentaires**
Scénario de gestion	A1	Maintien du taux de prélèvement actuel
Scénario du plan de renouvellement	R2	Atteinte progressive de l'objectif
Scénario d'effets du climat	**C3**	Scénario pessimiste, plateau ascendant de mortalité

Bilan des flux *(version provisoire avant COPIL)*

Cumul des trajectoires sectorielles

- La chute du puits forestier est potentiellement compensée par les puits liés aux pratiques agricoles et aux produits bois
- A mettre au regard des émissions résiduelles en 2050

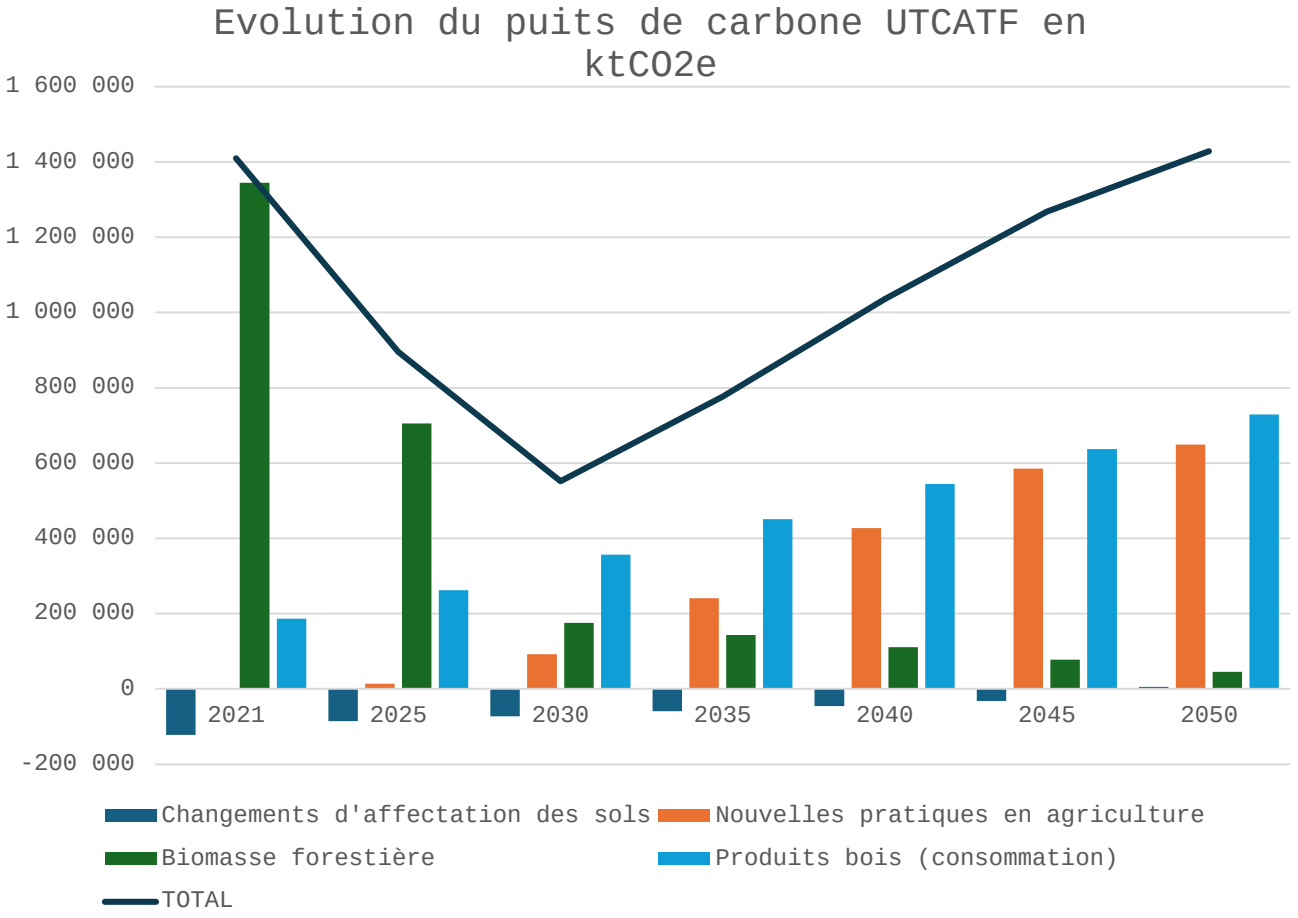

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité

Région îledeFrance

Un outil pour mettre à jour les données et suivre les évolutions

- Possibilité de simuler d'autres scénarios IGN-FCBA
- Possibilité de modifier les ambitions en matière de stocks dans les produits bois (Scénarios ADEME Transition(s) 2050)
- Possibilité de mettre à jour les données d'entrée pour intégrer de nouvelles parutions

Stockage de carbone dans la biomasse en ktC par an	2018	2020-2035			2035-2050		
	ALDO	C1	C2	C3	C1	C2	C3
A1-R2	366	121	121	48	141	22	21
B1-R2	366	94	94	-41	138	-54	-90
B2-R2	366	62	62	-71	89	-90	-124

Stockage de carbone dans la biomasse en ktCO2e par an	2018	2021	2020-2035	2035-2050	2020-2035	2035-2050
	ALDO	CITEPA	C2	C2	C3	C3
A1-R2	1 341	2 009	445	81	176	78
B1-R2	1 341	2 009	344	-198	-150	-330
B2-R2	1 341	2 009	226	-331	-262	-454

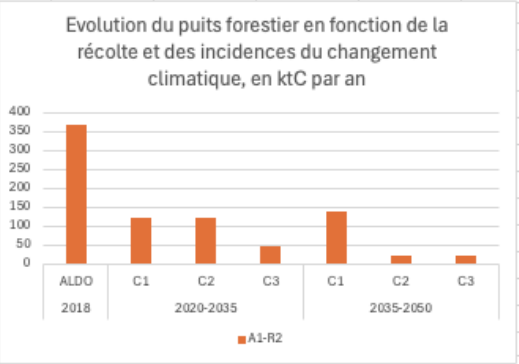

Scénario				A1_R2_C1	Période	
Région				Île-de-France	2020-2035	2035-2050
Disponibilités techniques (en milliers de m3/an, pertes déduites)	Feuillus	BO pot.	Public		100	104
			Privé		128	157
		BIBE	Public		230	243
			Privé		301	349
	Résineux	BO pot.	Public		48	46
			Privé		19	23
		BIBE	Public		16	15
			Privé		10	12
	Total				852	949
Origine des dispos	Coupes liées au plan de renouvel. (en %)				5%	0%
	Coupes sanitaires (en %)				5%	3%
Production biologique brute (en milliers de m3/an, bois fort tige)*					1345	1398
Mortalité restant en forêt (en milliers de m3/an, bois fort tige)*					367	306
Taux de prélèvement (en % de l'accroissement net)*					79%	79%
Prélèvements théoriques (en milliers de m3/an, bois fort tige)						
Stockage de carbone dans la biomasse (en milliers de tC/an)**					121	141

* valeurs issues de volumes en bois fort tige (différent des disponibilités techniques)
** contrairement aux autres tables du fichier, les valeurs positives indiquent un stockage (et non un déstockage)

Scénario				A1_R2_C2	Période	
Région				Île-de-France	2020-2035	2035-2050
Disponibilités techniques (en milliers de m3/an, pertes déduites)	Feuillus	BO pot.	Public		100	87
			Privé		128	119
		BIBE	Public		230	207
			Privé		301	260
	Résineux	BO pot.	Public		48	41
			Privé		19	16
		BIBE	Public		16	13
			Privé		10	9
	Total				852	751
Origine des dispos	Coupes liées au plan de renouvel. (en %)				5%	0%
	Coupes sanitaires (en %)				5%	6%
Production biologique brute (en milliers de m3/an, bois fort tige)*					1345	1235
Mortalité restant en forêt (en milliers de m3/an, bois fort tige)*					367	562
Taux de prélèvement (en % de l'accroissement net)*					79%	101%
Prélèvements théoriques (en milliers de m3/an, bois fort tige)						
Stockage de carbone dans la biomasse (en milliers de tC/an)**					121	22

* valeurs issues de volumes en bois fort tige (différent des disponibilités techniques)
** contrairement aux autres tables du fichier, les valeurs positives indiquent un stockage (et non un déstockage)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

II. Les dispositifs de financement et d'accompagnement à disposition des acteurs

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

Les aides de l'État en matière « forêt-bois »

Les aides de l'État

Trois dispositifs déployés successivement depuis 2020 :

- **France Relance**
- **France 2030**
- **France Nation Verte**

Pour la seule année 2024 :

► **500 millions €** prévus à l'échelle nationale en faveur de la Planification écologique sur le chantier « forêt-bois »

► **7 dispositifs** ciblant l'amont et l'aval de la filière, en métropole
https://agriculture.gouv.fr/retrouvez-tous-les-dispositifs-daide-de-la-planification-ecologique-pour-lannee-2024

Les aides de l'État en 2024

Renouvellement forestier :

EN COURS

Aide au renouvellement en forêts domaniales → depuis mars 2024

EN COURS

Aide au renouvellement en forêts privées et des collectivités territoriales → depuis le 05/11/2024

Dynamisation de l'aval bois-matériaux :

FERMÉ ♦

Développement de la capacité de la filière bois-matériaux / Équipements productifs de transformation des produits bois → ouvert entre le 15/04 et le 27/06

FERMÉ ♦

Compétitivité des entreprises de transformation du bois par la valorisation de la biomasse → ouvert entre le 16/04 et le 27/06

Les aides de l'État en 2024

Soutien à l'amont forestier :

FERMÉ ♦

Soutien aux investissements en équipements des semenciers et pépiniéristes forestiers et agroforestiers (Graines et plants forestiers et agroforestiers/haie) → ouvert entre le 04/07 et le 19/09

FERMÉ ♦(volet 1) / FERMÉ ♦ (volet 2)

Soutien aux Entreprises de travaux forestiers

→ Volet 1 : ouvert entre le 04/07 et le 15/10

→ Volet 2: ouvert entre le 04/07 et fermé le 24/07 par anticipation

Défense des forêts contre les incendies :

FERMÉ ♦

Études et équipements en matière de DFCI → ouvert entre le 04/07 et le 31/08

Focus « renouvellement forestier » : **quel bilan en Île-de-France** des dispositifs d'aide successifs* ?

- ✓ **France Relance :** 48 dossiers de demande d'aide payés ou en cours d'instruction
- ✓ **France 2030 :** 23 dossiers de demande d'aide en cours d'instruction

► Pour une surface de boisement cumulée d'un peu plus de **400 ha**
► Montant d'aide prévisionnels : près de **1,9 M€**

Les dispositifs visent à aider financièrement les propriétaires forestiers publics et privés, à renouveler, enrichir et améliorer leurs forêts et garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte de changement climatique.

Les cahiers des charges ont évolué au fil des dispositifs pour tenir compte des retours de terrain successifs.

(*) hors forêt domaniale

Renouvellement forestier : **un nouveau guichet ouvert** il y a quelques jours dans le cadre de France Nation verte !

- Le dispositif s'adresse en particulier aux propriétaires privés, aux propriétaires de forêts publiques autres que l'Etat, notamment les communes ou groupements de communes, et aux associations syndicales.
- Il vise les propriétaires sous documents de gestion durable, couvre toute la région, et sans critère de surface.
- Cahier des charges et dépôt des candidatures sur la plateforme CARTOGIP : https://connexion.cartogip.fr/

[Renouvellement forestier : **un nouveau guichet ouvert** il y a quelques jours dans le cadre de France Nation verte]

Quelques différences notoires avec les appels à projets « France Relance » et « France 2030 » :

- **Des volets supplémentaires** → distinction peuplement pauvre améliorable/non améliorable, des volets supplémentaires (peuplements sinistrés, peuplement dépérissant et/ou vulnérables au changement climatique, peuplements pauvres ou de conditions d'exploitation difficiles).
- **Plus de date limite pour le dépôt des dossiers** → guichet ouvert en continu. Les dossiers seront traités au fil de l'eau par les DDT dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.
- **Financement des opérations de regarnis** (suite à des échecs de plantation) → modalités modifiées par rapport à France 2030
- **Taux d'aide différents** → taux maximum de 100% pour le volet 1 et 60% pour les 2 autres volets

Une initiative Fransylva Île-deFrance -CNPF subventionnée par la DRIAAF pour dynamiser le renouvellement forestier

Signature d'une convention début novembre 2024 entre la DRIAAF, Fransylva Île-de-France et le CNPF visant à favoriser l'émergence en Île-de-France d'un nombre plus important de dossiers liés au renouvellement forestier dans le cadre de « France Nation Verte » via :

- ► une **démultiplication de l'information** des propriétaires forestiers,
- ► une **identification des acteurs économiques prêts à monter et suivre** des demandes d'aide,
- ► un **suivi personnalisé des propriétaires** préalablement à l'initiation d'un dossier.

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Les aides et les initiatives portées ou soutenues par le Conseil régional d'Île-de-France

Service ruralité et bioéconomie, Direction agriculture, ruralité, forêt
Anne GALIBERT, Responsable de service (par intérim)
Elodie MIGOT, Chargée de mission forêt

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Acte 2 Stratégie forêt-bois : nouveau cadre stratégique
(adopté par le rapport CP n°2023-367 le 21/09/2023)

4 AMBITIONS à horizon 2030 :

- **Ambition 1** - Fédérer les acteurs forestiers et la société civile pour l'avenir des forêts franciliennes face au dérèglement climatique ;
- **Ambition 2** - Développer un tissu diversifié d'entreprises dans tous les segments de la filière ;
- **Ambition 3** - Développer les emplois et les compétences en adéquation avec les besoins de la filière ;
- **Ambition 4** - Faire de l'Île-de-France un pôle d'innovations pour la forêt et le bois français.

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

Dispositifs relevant de la Stratégie forêt-bois (acte 2)

Nouveau règlement d'intervention (rapport CP n°2023–373 du 17/11/2023)

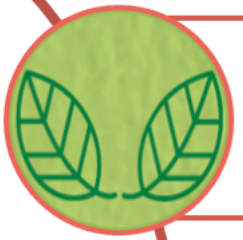

Amont forestier

SOUTIEN A LA GESTION DURABLE DES FORETS PRIVEES

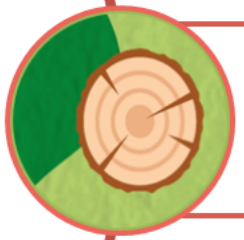

Filière - transformation du bois

SOUTIEN AUX ENTREPRISES FRANCILIENNES DE LA FILIERE FORET-BOIS

Innovations de l'amont à la construction biosourcés

SOUTIEN AUX PROJETS INNOVANTS POUR L'AVENIR DES FORETS ET LES USAGES DURABLES DES BIOSOURCES

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Soutien à la gestion durable des forêts privées

Pour quels types de projet ?

- **Elaboration de diagnostics sylvo-climatiques** s'appuyant sur des démarches approuvées et mises en œuvre par les organismes forestiers compétents (exemple : BioClimSol...) ;
- **Elaboration de documents de gestion durable** dans les forêts privées dont la surface est supérieure à 4 ha et inférieure au seuil réglementaire (20 ha à date) :
  - **pour les forêts de plus de 4 ha et moins de 10 ha :** Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), Règlement Type de Gestion (RTG)
  - **pour les forêts de plus de 10 ha:** Plan Simple de Gestion (PSG), volontaire ou concerté.

Qui peut en bénéficier ?

Les propriétaires de forêts non soumis à l'obligation règlementaire d'adopter un PSG
personne physique ou morale (groupements forestiers, sociétés civiles immobilières, associations syndicales de propriétaires – libres, autorisées - , ….), dont le siège est localisé en Île-de-France.

Quelle est la nature de l'aide ?

L'aide est <u>forfaitaire</u> et fonction du document de gestion durable.

Modalités : dispositif ouvert annuellement au fil de l'eau (date à venir pour 2025)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

Soutien aux PME de la filière

Pour quels types de projet ?

- **investissements structurants pour la modernisation, le développement et la création d'entreprises** dans la filière forêt-bois, au minimum **300 000 € de dépenses éligibles**.

Qui peut en bénéficier ?

- **petites et moyennes entreprises (PME),** quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations avec moins de 250 salariés, et un CA < 50 M€ et/ou bilan < 43 M€
- **avec un siège ou au moins d'un établissement secondaire en Île-de-France ;**
- exerçant **au moins 50 % de l'activité dans un des 5 maillons de la filière** : forêt, 1ère et 2ème transformation, ameublement, construction bois).

Quelle est la nature de l'aide ?

- **subvention** de **500 000 € maximum par projet**
- **maximum de 50 % des dépenses éligibles** (dans la limite des plafonds autorisés par les régimes d'aides et le règlement de minimis mobilisés).

Modalités : dispositif ouvert par appel à projets annuel (dates à venir pour 2025)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

Soutien aux projets innovants

Pour quels types de projet ?

Les projets doivent répondre à au moins 1 des objectifs suivants :

1. favoriser l'adaptation des forêts aux changements climatiques ;
2. développer l'usage de produits bois et autres biosourcés dans la réhabilitation des bâtiments ;
3. valoriser les produits bois français, en particulier les bois feuillus et/ou franciliens, et autres matériaux biosourcés dans les secteurs de la construction, de l'aménagement et de l'énergie ;
4. accompagner des démarches intégrées et territoriales pour des usages en cascade optimisée du bois et des autres matériaux biosourcés.

Qui peut en bénéficier ?

- personnes morales publiques (à l'exception des services de l'Etat) et privées :
- exerçant tous types d'activité (économique, formation, technique, recherche, …) au profit de la filière ;
- situées en Île-de-France (justifiant au moins d'un établissement secondaire sur le territoire régional).

Quelle est la nature de l'aide ?

- **subvention plafonnée à 100 000 € par projet, maximum de 50 % des dépenses éligibles**

(dans la limite des plafonds autorisés par les régimes d'aides et le règlement de minimis mobilisés).

Modalités : dispositif ouvert par appel à projets annuel (dates à venir pour 2025)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Pacte pour l'Avenir des forêts privées franciliennes

Priorité de l'acte 2 SRFB, signé le 30 novembre 2023 avec la délégation francilienne du CNPF, la Chambre régionale d'agriculture, Fransylva IDF et Fibois IDF.

Objectifs à horizon 2030 :

1.Augmenter les surfaces des forêts privées sous pratiques de gestion durable

- *au moins **50%** des forêts de + 10 ha dotées de documents de gestion durable non obligatoires.*
- *au moins **100** propriétaires de plus de 4 ha engagés dans la gestion de forêts dépérissantes impactées par le changement climatique*

2.Participer au déploiement du fonds forestier en contribuant à Sylv'acctes

- *Mobiliser 1 million d'euros de financements participatifs*

3.Prévenir les risques (incendie, sanitaire…), les conflits entre les forêts et les usagers / riverains

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité

Région îledeFrance

Mise en place d'un fonds forestier : expérimentation de la démarche Sylv'acctes

Mesure prioritaire du PRACC (Plan Régional d'Adaptation au changement climatique, adopté le 21 septembre 2022)

« Créer un fonds francilien pour soutenir l'adaptation des forêts au changement climatique »

Sylv'acctes : une démarche adoptée pour le déploiement du fonds forestier

- **Programme d'accompagnement financier, visant à soutenir la gestion durable et adaptative des forêts.**
- **Association labellisée UICN, à but non lucratif,** qui lève des fonds auprès des acteurs régionaux (collectivités ou entreprises) souhaitant s'engager dans des démarches RSE.
- **Concrètement, des travaux financés en forêt publique et privée** (priorité aux forêts privées en IDF), si les propriétaires s'engagent dans des itinéraires sylvicoles, définis lors de divers temps de **concertation** à l'échelle des territoires (en présence de représentants d'organismes forestiers, associations, élus, entreprises de travaux forestiers …).
- **Une démarche expérimentale visée sur 3 territoires franciliens** (PNR du Gatinais français en cours, territoire de la CC de Rambouillet Territoires (78) & Territoire du Montois (77) à venir)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

Mise en œuvre des mesures forestières du FEADER

Les mesures concernées :

- Desserte forestière (d'ici l'été 2025)
- Mécanisation forestière (fin d'année 2025)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

III. Débat et échanges participatifs

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Question n°1 :

Renouvellement forestier, documents de gestion durable… : comment passer à la vitesse supérieure ?

Liste de freins au renouvellement forestier (RF) :

- Identification des propriétaires et difficultés de contact
- Nombre important de biens vacants et sans maitre
- Absence de "volonté de faire" des propriétaires
- Sources de financements éclatées et pas toujours simples à mobiliser
- Equilibre forêt-gibier
- Incertitudes sur le climat futur
- Réticence de la société civile
- Disponibilité en plants forestiers

Liste de freins au déploiement des documents de gestion durable (DGD) :

- Complexité des documents et des réglementations qui s'y rapportent
- Coût d'établissement des documents de gestion durable (DGD)
- Temps de traitement des demandes de DGD (manque de moyens humains côté CNPF ou gestionnaires)
- Absence de différentiel de prix de vente entre bois certifiés et non certifiés

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Question n°2 :

Emploi et compétences : les personnels qualifiés pour préparer la forêt et les filières de demain vont-ils manquer ? Que faire ?

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Les métiers de la filière forêt-bois, par grandes catégories :

Amont forestier :

- Technicien forestier
- Ingénieurs et experts forestiers
- Bûcheron
- Conducteur d'engin forestier et chauffeur grumier
- Producteur de bois énergie

1ère transformation :

- Opérateur de scierie
- Chargé d'approvisionnement

2e transformation :

- Ingénieur bois
- Charpentier
- Conducteur de travaux
- Constructeur bois (montage / pose)
- Artisan du bois, menuisier (fabricant / installateur)
- Chargé d'affaires produits bois

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Question n°3 :

Stockage du CO_2 dans les produits bois : comment replacer la ressource feuillue au centre du jeu et accélérer l'essor de la transformation et de la construction bois en Île-de-France ?

Stockage du CO_2 et construction bois en Île-de-France : liste de freins

- Diversité d'essences feuillus en Île-de-France et complexité technique (standardisation plus difficile que pour les résineux)
- Equipements de sciage non adaptés (lignes de coupe spéciales)
- Importance des bois de qualité secondaire et des bois de taillis
- Sous-développement du marché local par rapport aux flux de valorisation actuels extra-régionaux voire européens
- Coût, solidité financière et capacité d'investissement des scieries feuillues
- Coût du foncier en Île-de-France
- Absence de main d'œuvre
- Réticences à l'utilisation du bois dans le cadre des normes incendies
- Manque de commande publique pour tirer le marché depuis l'aval

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Question n°4 :

Relations forêt-société : faut-il repenser les modes de concertation locale et de communication face à la défiance ou aux oppositions à la gestion forestière ?

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

Mot de conclusion intermédiaire

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) en Île-de-France

Claire FUENTES - DRIAAF

Changement climatique : évolution du risque de feu de forêts

Une combinaison de plusieurs facteurs :

Des effets météorologiques …

- Augmentation des températures
- Baisse du taux d'humidité
- Augmentation de l'intensité et de la fréquence des sécheresses
- Augmentation de la fréquence et de la sévérité des épisodes météorologiques favorables aux incendies

… qui jouent aussi sur la santé des forêts

- Dégradation de l'état sanitaire des forêts
- Hausse du dépérissement

Si 9 incendies sur 10 sont provoqués par des actions humaines…
… ceux-ci sont aggravés par l'augmentation des risques d'incendie dû au changement climatique

Les forêts franciliennes sont également concernées

- Un risque de feu de forêt qui s'intensifie, s'étend géographiquement et dans le temps.
- Les départements de l'Île-de-France sont de « **nouveaux territoires de feux** » (classe 2 ci-joint).
- Une politique globale de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) s'impose à tous, visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

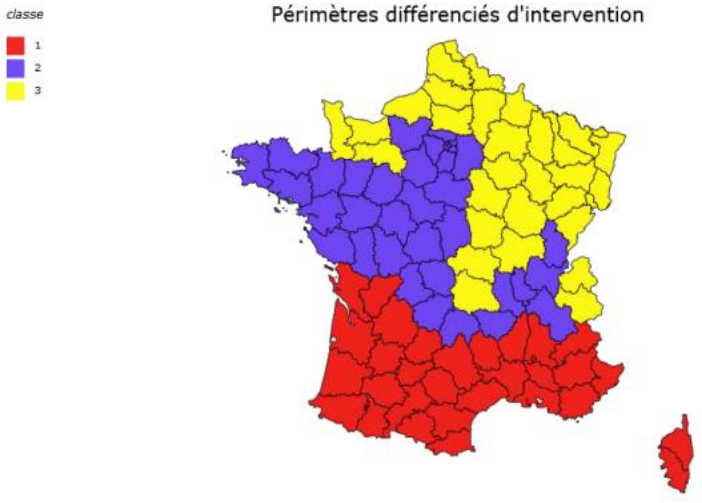

Figure 1 : Périmètres différenciés d'intervention à moyen et long termes.

Extrait du rapport de la mission inter-inspections CGAAER, IGEDD, IGA dite « Chatry II » de février 2023

Se doter d'outils d'aide à la décision régionaux et adaptés : création d'un atlas régional des massifs à risque d'incendie

- Atlas réalisé en 2023-2024 par le CNPF en collaboration avec l'IPR (subvention DRIAAF)

- D'un risque géostatistique calculé prenant en compte les données <u>existantes</u> *(niveau d'aléa naturel, probabilité de départ de feu, enjeux humains, etc.)*

  … à la définition d'un risque expertisé prenant en compte les retours terrains des acteurs

- Ont été impliqués : les services de l'Etat (DRIAAF, DRIEAT, DDT), les services d'incendies et de secours (SDIS, BSPP), les acteurs forestiers (ONF, propriétaires privés via le CNPF, collectivités propriétaires de forêt : Île-de-France Nature et conseils départementaux).

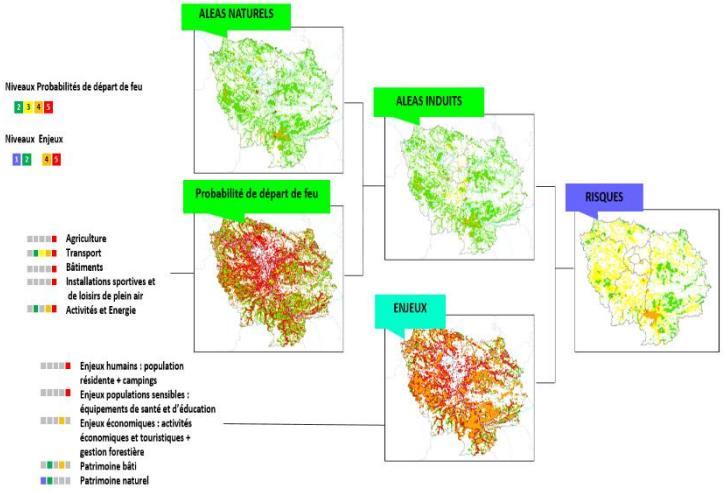

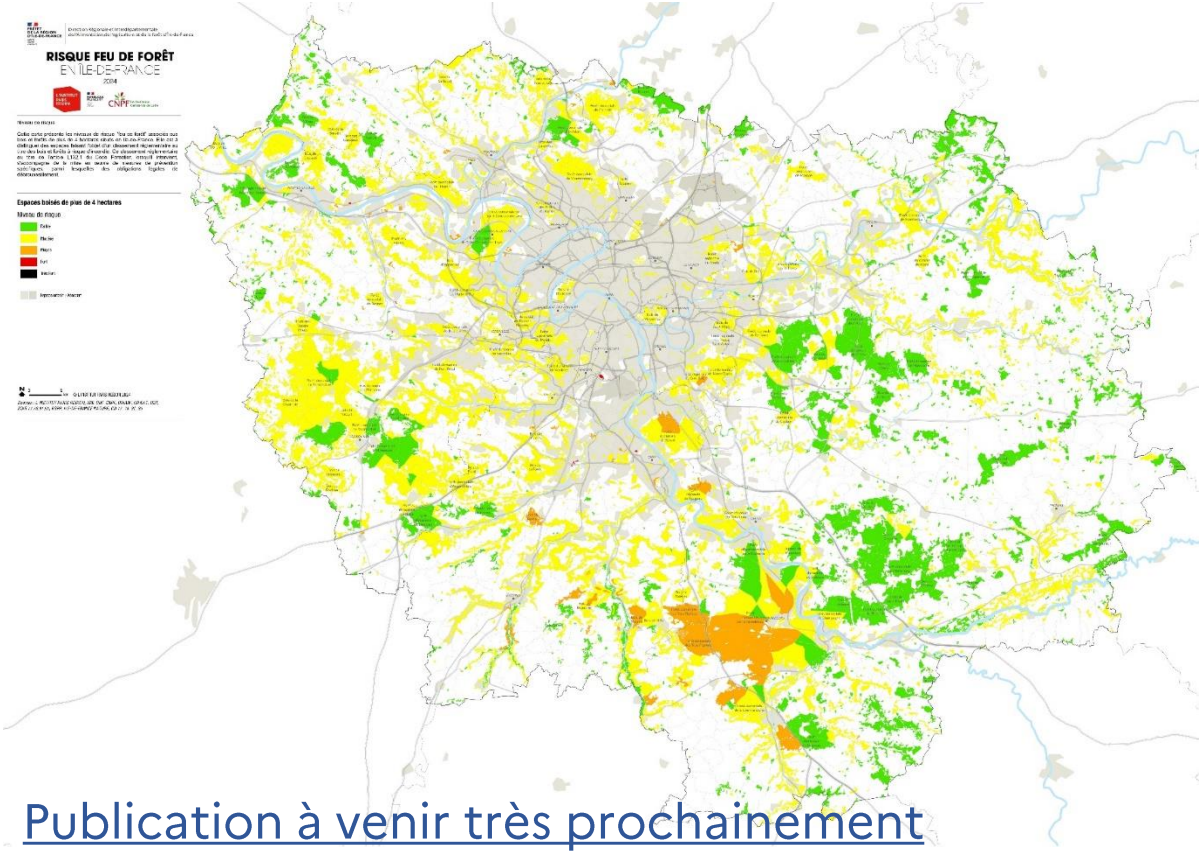

- Des niveaux de risque hétérogènes
- Les services de l'Etat s'appuient sur l'atlas pour définir localement d'éventuels massifs forestiers classés réglementairement (L.132-1 du code forestier), en lien avec les parties prenantes
- A venir en 2025 : sur les nouveaux massifs classés, application d'obligations légales de débroussaillement (OLD - définies par arrêtés préfectoraux)

+ d'autres obligations (ex. PDFCI)

Publication à venir très prochainement sur le site de la DRIAAF

Expérimenter localement pour mieux anticiper les contraintes de demain (1/2)

- *Obligation au 01/01/26 de disposer d'une carte départementale des voies d'accès aux ressources forestières, des voies de défense des bois et forêts contre l'incendie et des points d'eau.*

- Projet pilote sur le massif de Rambouillet de collecte d'informations DFCI en forêt privée (point d'eau, barrières, voies d'accès, points noirs, etc.) pouvant servir de références et être reproductibles

- Réalisé par le CNPF, en collaboration avec le SDIS 78 (subvention DRIAAF)

Travaux rendus compte lors du COPIL feux du 10/06/24

Expérimenter localement pour mieux anticiper les contraintes de demain (2/2)

- Projet : analyse de la possibilité d'utilisation du LIDAR HD de l'IGN pour caractériser les dessertes DFCI en Île-de-France

- La technique LIDAR vise une couverture 3D du territoire, qui pénètre sous couvert et permet d'avoir une bonne caractérisation du sol, y compris en forêt.
- Qui permet d'envisager la caractérisation de la desserte forestière, sans déplacement terrain automatique.

- Réalisé par le CNPF dès 2025, en collaboration avec le SDIS 78 (subvention MASAF, crédits planification écologique)

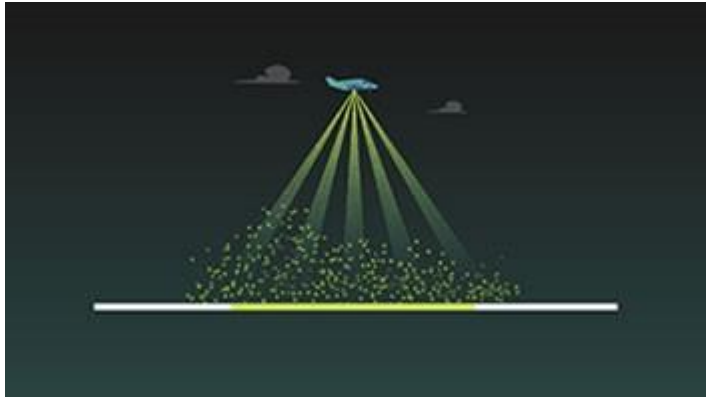

Augmenter la surveillance des massifs

Renforcement des moyens de lutte régionaux suite à la saison exceptionnelle 2022

- Acquisition de matériels dédiés pour les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) (22 camions et 5 véhicules légers financés à 50 %)

- Dès 2023, extension de la mission d'intérêt général de l'ONF à la DFCI :
    - Patrouilles (armées d'eau ou non), mission de contrôle des OLD, matériels dédiés
    - Dotation sur toute la région de 3,5 ETP en 2023 puis 2024

Renforcer la prévention en forêt privée

Création d'un réseau de correspondant DFCI au sein du CNPF

- 1 correspondant dans chaque Délégation territoriale + 1 responsable national de réseau
- Information des propriétaires, appui aux politiques de prévention, sylvicultures adaptatives, amélioration des dessertes forestières, …

Renforcer la gestion pour mieux prévenir les incendies

- Abaissement du seuil du PSG obligatoire : 25 → 20 ha
- 1 ETP supplémentaire au CNPF IdF / CVdL pour 2024

Projet du CNPF en collaboration avec les SDIS 78-91-77 - lauréat de l'AAP DFCI 2024

- Collecte de données de terrain en forêt privée afin de préparer au mieux la rédaction des futurs plans départementaux ou interdépartementaux de protection des forêts contre l'incendie (PD/IPFCI), qui seront obligatoires lorsque certains massifs seront classés réglementairement (L.132-1 du code forestier)
- Autant de données sur lesquelles la surveillance mise en place ailleurs s'appuiera.

Expérimenter de nouvelles formes de surveillance des massifs

Projet du SDIS 77 - lauréat de l'AAP DFCI 2024

- Installation d'un dispositif de surveillance active constitué de caméras de détection équipées d'intelligence artificielle, permettant de géolocaliser les départs de feux
- 8 caméras sur 4 points hauts couvrant environ 25 000 hectares (massif de Fontainebleau)

► *2 projets à venir en 2025*

Renforcer la réglementation au niveau local

Arrêtés préfectoraux départementaux relatifs à la protection contre les incendies des zones situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois et forêts

- Disposition générale : toute l'année, il est interdit à toutes les personnes autres que les propriétaires de terrains ou des ayants droit, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres des forêts et bois ;
- Dispositions supplémentaires pendant la période à risque (1er avril au 31 octobre) : interdiction pour tous, y compris feux d'artifice, cigarette et incinération de végétaux
- En cas de risque exceptionnel d'incendie : pouvoir du préfet de restreindre les activités ou de fermer les massifs.

A terme : arrêté préfectoral OLD dans les départements qui ont des massifs classés à risque

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt

Communiquer et sensibiliser aux risques de feux de forêt

- Sensibiliser la population au changement climatique qui contribue à l'assèchement de la végétation, augmente le risque des feux de forêt et de végétation.
- Développer une culture du risque auprès du grand public
- Campagne annuelle des ministères sur la mise en place des OLD

AYONS LES BONS RÉFLEXES

feux-foret.gouv.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
îledeFrance

Clôture